

Rhétorique et argumentation : de l'ironie

Rhetoric and Argumentation : on Irony

Ekkehard Eggs



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/aad/219>

DOI : 10.4000/aad.219

ISSN : 1565-8961

Éditeur

Université de Tel-Aviv

Référence électronique

Ekkehard Eggs, « Rhétorique et argumentation : de l'ironie », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 2 | 2009, mis en ligne le 01 avril 2009, consulté le 23 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aad/219> ; DOI : 10.4000/aad.219

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2019.



Argumentation & analyse du discours est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Rhétorique et argumentation : de l'ironie

Rhetoric and Argumentation : on Irony

Ekkehard Eggs

- 1 Etant donné qu'une discussion sérieuse du rapport entre rhétorique et argumentation exige une bonne connaissance de la chose, j'analyserai d'abord l'ironie en mettant l'accent sur ses aspects argumentatifs et inférentiels.

Ambiguïtés

- 2 Ces dernières années, un nombre impressionnant d'études sur l'ironie a vu le jour. Vu les précisions qu'ont apportées ces études, il faut certes s'en réjouir. Mais cet éclatement de la recherche a aussi produit des ambiguïtés, des malentendus et des réductions : on a souvent l'impression que le débat sert seulement à montrer que la théorie de l'adversaire est insuffisante et restreinte – qu'il défende la *Echoic Mention Theory*, la *Allusional Pretense Theory*, la *Joint Pretense Theory* ou une autre (cf. les articles réunis dans Gibbs & Colston 2007). Le plus étonnant est toutefois qu'on ne se soit pas encore mis d'accord sur le statut linguistique de l'ironie : s'agit-il d'un trope, d'une proposition, d'une énonciation ou d'un type de texte? Citons à titre d'exemple un passage d'une étude récente de Wilson :

According to classical rhetoric, verbal irony is a trope, and tropes are utterances with figurative meanings which relate to their literal meanings in one of several standard ways. In metaphor, the figurative meaning is a simile or comparison based on the literal meaning; in irony proper, as in (1) and (2), it is the opposite of the literal meaning

(1) Mary (after a difficult meeting): That went well.

(2) As I reached the bank at closing time, the bank clerk helpfully shut the door in my face.

(Wilson 2006 : 1723)

- 3 S'il est vrai qu'un courant important de la rhétorique a conçu l'ironie comme trope, on ne peut pas nier non plus qu'elle a été aussi définie, dans la rhétorique classique,

comme *figure de pensée*. (Cf. aussi Le Guern 1975 et Perrin 1996 : 89-116) Rappelons qu'on trouve déjà ces deux formes d'ironie chez Quintilien. Nous y lisons à propos de l'ironie comme trope :

A ce genre d'allégorie où le contraire est signalé, appartient l'ironie. [...] Ce qui la fait comprendre, c'est soit le ton de la prononciation, soit la personne, soit la nature de la chose ; car, s'il y a désaccord entre l'un de ces éléments et les mots, il est clair que les paroles veulent dire quelque chose de différent. [...]. Et il est légitime de déprécier en simulant de louer et de louer en simulant de blâmer.¹

- 4 Dans l'ironie comme figure, il faut selon Quintilien aussi « entendre le contraire de ce qui est dit » (*contrarium ei quod dicitur, intellegendum est*) (Quintilien IX, 2 : 44), mais ce double sens ne se produit pas pour autant au niveau du mot (*verbum*), mais au niveau du discours (*sermo*) : dans le trope, le sens des mots est « différent » (*diversus*), tandis qu'il y a, dans la figure, « une dissimulation de l'intention globale » (*totus voluntatis fictio*) (IX, 2 : 46). Illustrons l'ironie comme figure par une remarque d'un certain Gabba qui s'était aperçu, lors d'un repas, qu'on servait des poissons à moitié mangés la veille et qu'on les avait retournés :

(3) Dépêchons, car il y a sous la table des gens qui dînent avec nous. (VI, 3 : 90)

- 5 Ces distinctions contiennent en condensé le champ problématique de l'ironie à l'intérieur de la rhétorique traditionnelle – et bien sûr de la recherche actuelle. Notons d'abord deux problèmes. Puisque Quintilien définit le double sens produit par l'ironie à la fois comme contraire (*contrarius*) et comme différent (*diversus*), la question se pose de savoir si l'ironie doit nécessairement faire entendre le contraire de ce qui est dit 'littéralement'. Mais pour pouvoir répondre à cette question, il faut avoir résolu le problème du lieu de la production de l'ironie. Pour Quintilien, ce lieu est dans le cas de l'ironie-trope au niveau du mot. Et comme la rhétorique classique ne dispose pas d'une notion claire des différents niveaux de l'organisation du discours – mot, phrase, texte –, Quintilien ne peut voir, entre les deux formes de l'ironie, qu'une différence quantitative : l'ironie-figure n'est, en effet, qu'une succession d'ironies-tropes, tout comme l'allégorie dans laquelle il ne voit qu'une métaphore prolongée (cf. IX, 2 : 46). Cette analogie exprime apparemment la méconnaissance des différences fondamentales des trois niveaux de la langue : la métaphore se produit au niveau du mot, l'ironie au niveau de la phrase et l'allégorie au niveau du texte (parlé ou écrit).
- 6 C'est pourquoi l'ironie peut être combinée avec tout type de phrase et avec tout trope : « *Ironia* is, then, unaffected by the type of sentence with which it combines » (Knox 1998 : 39). Knox insiste, dans son étude sur les conceptions de l'ironie au Moyen Age et à la Renaissance, sur le fait que l'ironie est un phénomène phrastique : « *Ironia* is propositional. Consequently the only two types of opposition applicable to *ironia* are those between contradictory or contrary propositions » (1998 : 28). Il s'ensuit que l'ironie de l'exemple (1) donné par Wilson (« Marie – après une séance difficile: Cela s'est bien passé ») ne naît pas d'une antonymie entre bien vs. mal, mais d'une contradiction propositionnelle : « *Il n'est pas vrai* que cela se soit bien passé. » Même si les auteurs de cette époque étudiée par Knox n'ont pas toujours vu les implications de cette interprétation propositionnelle de l'ironie, Knox va jusqu'à affirmer : « many authors from the late antiquity onward described *ironia* in just these terms. » (1998 : 37)
- 7 D'après Knox (*ibid.* : 29), les auteurs de la Renaissance ont décrit l'ironie soit comme trope soit comme figure en évitant ainsi les ambiguïtés de la position quintilienne. En ce qui concerne l'histoire de la rhétorique en France, on peut constater le même

phénomène bien que l'analyse de l'ironie comme trope prédomine nettement – notamment à cause des ramistes qui ont distingué quatre grandes espèces de tropes, à savoir la métonymie, l'ironie, la métaphore et la synecdoque (cf. Eggs 2001 : 1124 et ss.). Le représentant le plus illustre de ce courant est Dumarsais dont on sait qu'il définit l'ironie comme : « une figure par laquelle on veut faire entendre le contraire de ce qu'on dit : ainsi les mots dont on se sert dans l'ironie, ne sont pas pris dans le sens propre et littéral » (1730 : 156). On peut facilement voir que cette définition n'explique pas l'exemple bien connu de Boileau qu'il cite pour illustrer cette définition :

(4) Je le déclare donc, Quinault est un Virgile.

- 8 On ne comprendra cette ironie que si l'on sait que Quinault est réputé être un mauvais poète. Comme le syntagme « un Virgile » n'est pas employé au sens propre, mais au sens tropique, c'est-à-dire comme antonomase, il faut reconstruire ce qui est indiqué ironiquement par (4) : « Quinault n'est pas un grand poète comme Virgile ». Par contre, Fontanier conçoit l'ironie comme une figure, plus précisément comme une figure d'expression. Il appelle les figures d'expression aussi « tropes en plusieurs mots » tout en soulignant qu'il s'agit d'une dénomination impropre. Ces figures d'expression ou « tropes improprement dits »

n'offrent pas comme les Tropes en un seul mot, une simple idée, mais une pensée, et ils la présentent avec plus ou moins de déguisement et de détour. Ils consistent par conséquent, dans toute une proposition, explicite ou implicite, principale, incidente, ou subordonnée, et tiennent à la manière particulière dont la Proposition exprime, d'après telle ou telle combinaison des mots (1830 : 109).

- 9 Fontanier distingue trois espèces de figures d'expression qui ont ceci de commun qu'elles font « naître » un sens spirituel qui se surajoute au sens littéral. Le sens spirituel peut être « excité » par fiction (allégorie), par réflexion (hyperbole) ou par opposition (ironie). Ce sens « s'appelle *spirituel* [...] parce que c'est l'esprit qui le forme ou le trouve à l'aide du *sens littéral* » (*ibid.* : 59). Autrement dit : le sens intentionné doit être (re)construit par des opérations cognitives et inférentielles à partir de ce qui est dit littéralement dans une situation de communication déterminée. Notons aussi que Fontanier cite, comme Dumarsais, l'exemple qu'il interprète toutefois comme un éloge feint : « Boileau, pour mieux se moquer de certains écrivains de son temps, feint de les louer » (*ibid.* : 147). Bien que Fontanier insiste sur le caractère propositionnel de l'ironie, il reste dans le champ problématique de Quintilien, en ce sens qu'il ne distingue qu'un seul niveau linguistique supérieur aux mots : la proposition. Le fait que les propositions forment une unité supérieure, le texte, lui échappe. Ce qui explique qu'il met une forme textuelle comme l'allégorie dans la même catégorie de figures.
- 10 Nous retrouvons, dans la recherche moderne, la même conception. Lisons à titre d'exemple la définition que Molinié donne dans son *Dictionnaire de rhétorique* (1992 : 180) :
- L'ironie est une *figure* de type *macrostructurale*, qui joue sur la caractérisation intensive de l'énoncé : comme chacun sait, on dit le contraire de ce que l'on veut faire entendre. Il importe de bien voir le caractère macrostructural de l'ironie : un discours ironique se développe parfois sur un ensemble de phrases parmi lesquelles il est difficile d'isoler formellement des termes spécifiquement porteurs de l'ironie (mais en cas d'*antiphrase* cela est possible).
- 11 Il en est de même dans la linguistique française où prédomine l'idée que l'ironie se base en dernière instance sur la phrase. On peut distinguer deux grands courants : l'analyse en termes de polyphonie de Ducrot d'un côté et celle en termes d'argumentation

contradictoire de Berrendonner de l'autre (cf. la discussion dans Amossy 2003). D'après Ducrot (1984), le locuteur (qui accomplit un acte ironique) fait entendre la voix d'une autre personne, l'énonciateur, en présentant la position de ce dernier comme absurde. Si, pour reprendre l'exemple de Ducrot, mon allocutaire a refusé de croire que Pierre viendrait me voir aujourd'hui et si Pierre est effectivement venu aujourd'hui, je peux lui dire ironiquement :

(5) Vous voyez, Pierre n'est pas venu me voir.

- 12 Certes, de cette affirmation ironique « je prends la responsabilité en tant que locuteur », mais « je la présente comme l'expression d'un point de vue absurde, absurdité dont l'énonciateur n'est pas moi » (*ibid.* : 211), mais mon allocutaire. Bref, dans l'ironie, le locuteur fait entendre la voix d'un énonciateur (qui peut être assimilé à l'allocutaire ou à toute autre personne) en la présentant en même temps comme absurde. Cette analyse, qui se base sur une contrevérité, est non seulement compatible avec le *contrarium* de la théorie classique, mais aussi avec l'idée que l'ironie est toujours appréciative, puisque 'présenter la voix de l'autre comme absurde' est une forme de disqualification, de critique ou même de blâme. La théorie de Berrendonner (1981 : 184-185) est elle aussi classique, en ce sens qu'elle ne constitue qu'un déplacement du *contrarium* vers la conclusion.

13 L'affirmation

(6) Pierre est un petit malin

peut, en effet, être lue littéralement comme « un argument en faveur d'une conclusion positive » du genre « Pierre mérite qu'on écoute ses suggestions » [r]. Mais elle peut aussi amener à la conclusion contraire [non-r]. Cette coprésence d'arguments anti-orientés qui sont normalement disjoints fait que « l'ironie est en premier lieu cela : une contradiction argumentative ». On peut y voir une variante du vieux principe de contradiction (ou plus précisément de la 'non-contradiction') d'Aristote. En effet, « une même proposition », note Berrendonner, « ne peut, dans le même instant, servir à argumenter à la fois dans un sens et dans le sens contraire », l'ironie apparaît comme infraction « à une loi de cohérence discursive fondamentale, un axiome de la logique naturelle, ou, si l'on préfère, une contrainte morale » (*ibid.* : 185). Nous verrons plus bas que l'ironie ne respecte qu'à première vue le principe de contradiction parce qu'elle est en dernière instance « plus sérieuse que le sérieux » (Jankélévitch 1950 : 154).

- 14 Retenons de notre brève discussion que les approches propositionnelles de Ducrot et de Berrendonner restent tributaires de la conception classique parce qu'elles gardent le *contrarium* comme un trait essentiel de l'ironie. Toutefois, il y a des exemples de l'ironie où ce *contrarium* semble absent :

(7) L'hôtesse à son invité : « Vous savez, cher ami, nous menons une vie conjugale harmonieuse ; c'est pourquoi nous essayons, contre ces conceptions modernistes de la famille, de donner à nos enfants une image vraie et non-conflictuelle du bonheur conjugal. Et, si jamais il nous arrive d'avoir une petite dispute, nous envoyons nos enfants dans le jardin » [p] Une demi-heure plus tard, les enfants rentrent et l'invité, en les voyant, réplique : « Vos enfants ont vraiment un teint bronzé sain et naturel ! » [q]

- 15 Pour pouvoir montrer qu'il y a bel et bien, dans les ironies comme (7), une forme de négativité, il faut que je fasse un détour sur les formes du *contrarium* mises en jeu par l'ironie.

Les formes du *contrarium* : réfuter et critiquer

Le *contrarium* propositionnel. Règles d'interprétation et règles d'inférence

- 16 Le contraire est propositionnel si, dans une situation de communication donnée, il est évident que l'ironiste veut faire entendre le contraire de ce qu'il dit explicitement. Mais le contraire peut être immédiat comme dans (5) ou comme dans l'exemple suivant où le conducteur réagit au fait qu'une voiture qui le devance tourne soudainement à gauche sans le signaler :

(8) J'aime les gens qui allument les clignotants avant de tourner à un carrefour.²

- 17 Il sera aussi immédiat si l'on sait que le locuteur a un habitus ou des prédilections contraires à ceux qu'il affirme. Ainsi, si nous savons que Pierre déteste les films de Godard, sa réaction enthousiasmée :

(9) Magnifique ! Quel plaisir de pouvoir voir un Godard ce soir !

sera 'naturellement et automatiquement' comprise comme ironique. Par contre, dans l'exemple suivant, la contrevérité est seulement inférable, à partir d'une deuxième affirmation explicite :

(10) D'évidence, les membres du Front national ne sont pas antisémites [p], à preuve que le tribunal d'Aubervilliers [...] vient de condamner leur grand chef Le Pen pour ce motif [q] (Perrin 1996 : 204)

- 18 Puisqu'on a d'abord l'affirmation « les membres du Front national ne sont pas antisémites » et ensuite, par inférence, l'affirmation contraire « les membres du Front national sont antisémites », ne s'agit-il pas d'une vraie violation du principe de contradiction ? Il suffit d'inverser ces deux propositions pour voir que ce n'est pas le cas :

(11) Le tribunal d'Aubervilliers vient de condamner Le Pen, le grand chef du Front national, pour antisémitisme [q] ; d'évidence, les membres du Front national ne sont pas antisémites [p]

- 19 Pourquoi l'exemple (11) nous semble-t-il totalement illogique et non pas l'exemple (10) ? La réponse est assez simple : dans (11) un fait singulier (le jugement du tribunal) précède ; et, puisque les faits singuliers ne peuvent pas être mis en question, on ne peut pas, a fortiori, les feindre comme vrais. Dans (10), au contraire, une affirmation éthique (c'est-à-dire un jugement de valeur) précède ; et puisque ces affirmations peuvent être fausses, elles peuvent être corrigées par des faits singuliers indéniables : 'le tribunal a condamné Le Pen pour antisémitisme ; si donc le locuteur affirme ce fait indéniable (d'où on pourra conclure que les membres du Front national sont antisémites) après avoir affirmé le contraire, il veut nous signaler que sa première affirmation était feinte.' Bref : en affirmant q, qui renvoie à un fait singulier indéniable, le locuteur signale qu'il ne faut pas prendre au sérieux l'affirmation p, qui est par conséquent une affirmation feinte. Cette différence logique entre (10) et (11) se reflète aussi sur le plan rhétorique-conversationnel. Si dans (11) « d'évidence » fonctionne comme un connecteur monologal qui introduit la conclusion, il s'emploie dans (10) comme un connecteur dialogal qui renvoie à l'opinion des membres du Front national (ou, selon le contexte, à l'opinion commune) tout en confirmant cette opinion. Cela explique que, sur le plan interactionnel, le locuteur se présente d'abord comme un partenaire solidaire — qui se désolidarise en même temps en construisant un 'piège ironique'

puisqu'il présente cette opinion, par exagération, comme totalement évidente. Avec la deuxième proposition, cette attitude coopérative 'chaude' change abruptement en une attitude critique 'intellectuelle' et 'froide'. Puisque le locuteur de (10) critique l'attitude des membres du Front national parce qu'ils se contredisent dans leurs actes, l'exemple (10) peut aussi être interprété comme un argument *ad hominem*. Pour saisir l'apport de sa mise en scène ironique, reformulons cet exemple sous une forme non-ironique :

(12) Les membres du Front national prétendent ne pas être antisémites [p], mais le tribunal d'Aubervilliers vient de condamner leur grand chef Le Pen pour ce motif [q]

- 20 Puisque (12) est une réfutation, plus précisément une contre-argumentation, son but est de montrer que le contraire de ce que « l'adversaire » (les membres du Front National) confirme est le cas. Certes, l'ironie (10) exprime aussi cette contre-argumentation, mais elle n'exprime pas le but principal. Ce but est pour ainsi dire enchâssé dans une fin supérieure qui consiste à montrer que l'adversaire défend une thèse contre toute évidence. Vu que l'acte de montrer qu'une thèse va à l'encontre de toute évidence constitue une forme de se moquer d'autrui et de le critiquer, nous dirons que la fin principale d'un acte ironique comme (10) est de critiquer et de ridiculiser autrui.
- 21 L'analyse de cet exemple nous oblige à faire une distinction nette entre règles inférentielles et règles d'interprétation. Les premières concernent toutes les inférences mises en jeu pour argumenter comme par exemple, dans (10) et (12), l'inférence qui légitime la contre-argumentation. Les deuxièmes, qui se superposent aux premières, permettent de calculer le degré de sincérité d'une énonciation ou d'un discours et d'interpréter l'intention sous-jacente. Dans une lecture par défaut, (12) sera interprété comme une argumentation sérieuse avec laquelle le locuteur veut montrer que la position de l'adversaire est intenable. L'affirmation pseudo-solidaire de p dans l'acte ironique (10) sera au contraire lue, à cause de l'argument fort q, comme une sincérité feinte et une fausse solidarité ayant pour but de ridiculiser et de démasquer l'adversaire.
- 22 Ajoutons pour illustrer le contraire inférable un bel exemple du philosophe aristotélicien Niccolò Leonico Tomeo (1456-1531) qui disait d'un tyran ayant la réputation d'être libéral :
- (13) Regardez la libéralité énorme qui l'a saisi. [p] Non seulement il distribue ses propres choses mais aussi celles des autres [q]³
- 23 On voit immédiatement que l'affirmation [p] est une contrevérité car, si quelqu'un distribue des choses qui ne lui appartiennent pas, on ne peut plus parler d'un acte généreux de libéralité. A partir d'ici, on pourrait voir dans l'exemple standard (5) de Ducrot une réfutation. Pour s'en rendre compte, il suffit de formuler une réfutation explicite comme : « Vous avez dit [prétendu] que Pierre ne viendrait pas ; mais, de fait, comme vous pouvez le voir, il est venu [donc votre thèse est fausse] »⁴. Cette possibilité est apparemment exclue dans des ironies situationnelles comme dans l'exemple (8), puisqu'il n'y a pas d'adversaire qui soutienne une thèse ou qui fasse une prévision.
- 24 L'ironie peut aussi se servir d'un procédé de réfutation logique bien connu, le *modus tollens* qui conclut de la fausseté de la conséquence [q] à la fausseté de l'antécédent [p] :
- (14) Lorsque les habitants de Tarragone vinrent dire à Auguste qu'un palmier avait crû sur son autel, il répondit : « C'est la preuve que vous y sacrifiez souvent. » (Quintilien VI, 3 : 77)

- 25 Comme les Romains honoraient leurs dieux, auxquels appartenait aussi les empereurs, en allumant régulièrement des feux sur leurs autels, on peut expliciter la réfutation enchâssée par

(15) Si l'on exerce les sacrifices comme il faut en allumant régulièrement du feu sur son autel [p], aucun palmier n'y pousse [q]. Or, si un palmier y pousse effectivement [non-q], il faut en conclure que vous n'y avez pas sacrifié régulièrement [non-p] comme il faut.⁵

- 26 Comme je n'ai traité jusqu'ici que des deux dernières sources de compréhension de l'ironie dans la formule de Quintilien (*ironea aut pronuntiatio intellegitur aut persona aut rei natura*), il me reste d'ajouter le *contrarium* énonciatif qui est signalé par le « ton de la prononciation ». Cette indication par l'intonation est apparemment indispensable si le contraire n'est ni immédiat ni inférable. En principe, toutes les affirmations ou exclamations positives comme « Quel vin il m'a servi ! » ou « C'est d'un élégant ! » sont susceptibles d'être marquées par une intonation ironique. On lira donc l'énonciation (16) comme l'expression sincère d'un plaisir et (17) comme l'expression d'un déplaisir « dissociatif » (Eggs 2008 : 306) :

(16) Ils sont toujours tellement aimABLES, ces Islandais ! [Très sympa !]

(17) Ils sont toujours tellement aimA :::::BLESS, ces Islandais ! [C'est énervant !]

- 27 Ajoutons toutefois que dans le cas des énonciations sémantiquement neutres (Eggs 2008 : 305) comme

(18) Qu'elle mette toujours ces chaussures de SPO:::RT ! [Atroce !] [=DEPLAISIR]

(19) Qu'elle mette toujours ces chaussures de SPO:::RT ? [Chapeau !]
[=ADMIRATION]

la lecture ironique n'est possible qu'avec l'intonation (19) et ceci uniquement à partir des deux autres sources du contraire, donc du contraire immédiat et/ou du contraire inférable.

- 28 Soulignons enfin que le contraire peut être indiqué par les orientations argumentatives fixées dans la langue. Ainsi « au moins » oriente vers une conclusion positive tandis que l'orientation de « ne... que » est négative :

(20) *Quel luxe !* Lucie gagne au moins X euros.

(21) *Quelle misère !* Lucie ne gagne que X euros. (Perrin 1996 : 212 et ss.)

- 29 Cela explique qu'il suffit de changer les conclusions pour produire un effet ironique :

(22) *Quelle misère !* Lucie gagne au moins X euros.

(23) *Quel luxe !* Lucie ne gagne que X euros.

- 30 Mais contrairement à Perrin qui, en suivant Ducrot (1983), nie toute influence de notre savoir extra-linguistique et topique, il faut soutenir que les faits empiriques constituent la dernière instance d'évidence. En effet, si je sais que, dans une société donnée, un salaire au dessus de 30.000 euros dépasse la moyenne, je peux répondre au soupir de Lucie « Ah ! Je ne gagne que 60.000 euros » par l'écho ironique suivant :

(24) *Quelle misère !* Lucie ne gagne que 60.000 euros.

- 31 Par contre, si je remplace, dans ces conditions, dans (23) X par le chiffre absolu de 60.000 euros, l'effet ironique disparaît.

Autres formes de réfutation : objections, arguments *ad absurdum* et *ad hominem*

- 32 Vu que le contraire inférable est, d'un point de vue argumentatif, assez riche et varié, il faut que j'aborde encore d'autres formes de réfutation enchâssées dans les ironies. La rhétorique et la dialectique distinguent depuis Aristote à côté de la contre-argumentation une autre forme de réfutation : l'objection. Celle-ci consiste à énoncer « une opinion d'où suivra clairement qu'il n'y a pas eu d'argument ou qu'une prémisse fautive a été choisie » (Aristote, *Rhétorique* 2 : 26 - 1403a 28). Ainsi, dans

(25) C'est fou ce qu'il aime les Africains, Le Pen [q]. La preuve : il est allé leur rendre visite dans leurs pays respectifs[p] - (Perrin 1996 : 205),

la preuve p est trop faible pour étayer la thèse q. Explicitons l'objection enchâssée par

(26) [D'après Le Pen lui-même et ses militants] Le Pen aime les Africains puisqu'il est allé leur rendre visite - or, il est illogique de conclure de <x visite y> à <x aime y> puisque <si x visite y, alors x aime y> n'est pas une implication valable.

- 33 Il en est de même dans le bon mot de Wolinski

(27) Il faut améliorer la condition féminine. Les cuisines sont trop petites, les lavabos sont trop bas. Et la queue des casseroles est mal isolée.

Les arguments avancés sont apparemment trop faibles, voire inadéquats pour justifier la revendication de Wolinski.

- 34 Un autre procédé réfutatif bien connu est la *reductio ad absurdum* qui montre que la thèse de l'adversaire est intenable parce qu'elle aboutit à une conséquence absurde ou parce qu'elle présuppose une condition irréalisable. Partons d'un exemple de Freud dont nous avons paraphrasé le mouvement inférentiel par (29) :

(28) Au hasard d'une de ses promenades à cheval, le duc Charles de Wurtemberg rencontre un jour un teinturier en train de vaquer à ses occupations. Il lui crie : « Pourriez-vous teindre en bleu mon cheval blanc? » et reçoit en retour la réponse suivante : « Certes oui, monseigneur. A condition qu'il supporte l'ébullition! » (141-42)

(29) Je ne peux pas réaliser votre demande. Car : seulement si une chose supporte l'ébullition, elle peut être teinte. Or, comme le cheval ne supporte évidemment pas l'ébullition, il est absurde de vouloir le teindre.

- 35 D'après Olbrechts-Tyteca (1974 : 176) nous pouvons répondre à une question tout aussi correctement par « Oui, à condition que ... » et par « Non, à moins que... ». Elle souligne toutefois que les deux types de réponses ne sont pas « strictement équivalents : le premier suscitera plus aisément le rire que le second, lorsque la condition est irréalisable ». Certes, on ne saurait mettre en question cette affirmation, mais ne faut-il pas voir une différence plus essentielle entre les deux réponses qui réside dans le fait que seule la première réponse constitue un acte ironique ?⁶ En effet, l'analyse de l'exemple (10) a montré que la solidarité affirmative avec l'adversaire – qui se révèle être feinte – est un élément nécessaire à toute ironie. C'est la raison pour laquelle le raisonnement par l'absurde de Voltaire, qui se moque de la théorie de Rousseau, n'est pas ironique non plus :

Quelques mauvais plaisants ont abusé de leur esprit jusqu'au point de hasarder le paradoxe étonnant que l'homme est originairement fait pour vivre seul comme un loup-cervier, et que c'est la société qui a dépravé la nature. Autant vaudrait-il dire que, dans la mer, les harengs sont originairement faits pour nager isolés, et que c'est par un excès de corruption qu'ils passent en troupe de la mer Glaciale sur nos côtes ; qu'anciennement les grues volaient en l'air chacune à part, et que par

violation du droit naturel elles ont pris le parti de voyager en compagnie (Voltaire 1829 : 241).

- 36 Pour en faire une ironie, il faudrait établir une connivence avec Rousseau comme par exemple

(30) Quelle idée géniale et lucide d'avoir vu que l'homme, cet être unique au monde, est originellement fait pour vivre seul et que c'est la société qui a dépravé la nature ! Ne faudrait-il pas dire aussi que, dans la mer, les harengs sont originellement faits pour nager isolés, et que c'est par un excès de corruption qu'ils passent en troupe de la mer Glaciale sur nos côtes ...

- 37 Si cette *reductio ad absurdum* se base sur une analogie⁷, l'exemple suivant enchâsse un argument pragmatique :

(31) [Proposant] Il faudrait prévenir les randonneurs parce que si on interdit les 4*4, bientôt on va interdire les motos et quads, puis on va interdire les chevaux, ensuite les VTT puis ensuite les coureurs, puis les randonneurs !
[Opposant] Ah oui ! Absolument ! Donc, il faut que les randonneurs signent une pétition pour favoriser le développement de la pratique des loisirs motorisés dans les lieux naturels parce que *ça pollue pas assez* !⁸

- 38 Ici, l'absurdité résulte d'une conséquence absurde de la thèse du proposant. Il en est de même dans l'exemple suivant où la 'thèse' du roi est impliquée par ces exclamations d'approbation :

(32) Daignant visiter la salle de chirurgie de l'hôpital, le roi y trouve le professeur en train de procéder à l'amputation d'une jambe. Il se met alors à exprimer bruyamment sa royale satisfaction en ponctuant chaque phase nouvelle de l'opération d'un « Bravo, bravo, mon cher professeur ». Une fois l'intervention terminée, le professeur s'approche de lui et lui demande en s'inclinant profondément : « Votre Majesté m'ordonne-t-elle d'amputer aussi l'autre jambe ? » (Freud 1992 : 148)

- 39 Cet exemple est apparemment un argument par l'absurde ironique parce que le chirurgien fait semblant de se solidariser avec le roi tout en se désolidarisant de lui par le fait qu'il lui signale que son comportement est à blâmer parce qu'elle implique une conséquence absurde. Bref, l'argument par l'absurde enchâssé fait transparaître que la question 'élogieuse' est en réalité un blâme.

- 40 Cette dissimulation transparente semble toutefois absente dans le dernier groupe de réfutations : les arguments *ad hominem*. Reprenons d'abord l'exemple (7) où à première vue toute négativité semble être absente.

L'hôtesse à son invité : « Vous savez, cher ami, nous menons une vie conjugale harmonieuse ; c'est pourquoi nous essayons, contre ces conceptions modernistes de la famille, de donner à nos enfants une image vraie et non-confliktuelle du bonheur conjugal. Et, si jamais il nous arrive d'avoir une petite dispute, nous envoyons nos enfants dans le jardin [p] » Une demi-heure plus tard, les enfants rentrent et l'invité, en les voyant, réplique : « Vos enfants ont vraiment un teint bronzé sain et naturel ! [q] »

- 41 Mais à y regarder de plus près, on pourrait y voir une instance du *modus tollens* : <Si vous aviez dit la vérité, vos enfants n'auraient pas ce teint bronzé.>⁹ Il faut toutefois insister sur une différence fondamentale : car contrairement à l'ironie d'Auguste (14), l'énonciation ironique n'exprime ici nullement une contrevérité immédiatement visible puisque les enfants sont effectivement bien bronzés. Elle s'oppose apparemment à la thèse sous-entendue par l'hôtesse que les conflits entre les conjoints sont extrêmement

rare pour montrer qu'il y a une contradiction entre ses paroles et ses actes. Autrement dit, il s'agit d'un argument *ad hominem* qui met en doute la véracité même de l'hôtesse.

- 42 Un autre exemple comparable, discuté par Hamamoto (1998) et Sperber et Wilson (1998), se réfère à un couple de militants écologistes engagés qui passent pratiquement tout leur temps loin de chez eux. Leur fils Jiro réagit à cette absence permanente avec :

(33) Our home is an environment. / Notre maison est un milieu naturel.

- 43 D'après Hamamoto (1998 : 261), le fait que cette énonciation soit ironique, contredit la théorie de l'écho de Sperber et Wilson : « the speaker apparently dissociates herself not from an echoed opinion but from the situation or the state of affairs. » Lisons la réplique de Sperber et Wilson (1998 : 288-9) :

We would argue that a full analysis of this example reveals a subtle echoic dimension, and that this is the source of the irony. Jiro's parents should recognize that their home is an environment (and that therefore they should care about it); however, they don't. Jiro is echoing approvingly a thought that his parents should have. He is thereby dissociating himself, with a mixture of irony, reproach and regret, not from the thought directly echoed, but from the assumption implicit in this echo that his parents do have that thought.

- 44 Cette reconstruction est « approvingly » assez sophistiquée. Car, si nous comprenons bien ce raisonnement, l'opinion à laquelle renvoie Jiro en forme d'écho est bel et bien <mes parents devraient reconnaître que leur maison est aussi un milieu naturel, mais ils ne le font pas>; pourtant, Jiro ne se dissocie pas de cette opinion, mais de la 'supposition implicite' que ses parents pensent effectivement que leur maison ne constitue pas un milieu naturel. Même si on ne peut pas suivre cette analyse, il faut retenir que Sperber et Wilson ont, dans leur raisonnement, recours à des structures inférentielles et argumentatives qu'ils ne prennent toutefois pas en considération dans leur théorie de l'ironie. Si on le fait, on constate qu'on peut analyser l'énonciation (33) de Jiro comme un argument *ad hominem* qui a à peu près la forme suivante :

(34) Mes parents savent et exigent comme tous les écologistes qu'il faut respecter tout milieu naturel ; or, dans les faits, ils ne font pas ce qu'ils disent puisqu'ils ne respectent pas le milieu naturel pour nous le plus important, la maison familiale – ce qu'il faut regretter, voire critiquer.¹⁰

L'acte ironique : une (dis)simulation transparente

- 45 Dans mon analyse des formes du *contrarium* enchâssées dans les actes ironiques, j'ai déjà indiqué quelques aspects essentiels de l'ironie. Le premier trait essentiel est, bien sûr, la présence du *contrarium* qui peut se manifester de façon directe et visible ou de façon indirecte et inférable sur la base du type de réfutation utilisé ou enfin par une intonation ironique. De plus, puisque tous les exemples analysés jusqu'ici manifestent une dimension critique, on peut aussi comprendre le *contrarium* dans un sens éthico-esthétique comme la critique d'un comportement, d'une opinion ou d'un lieu commun qui peut aller d'une distanciation simple mêlée avec un certain regret jusqu'au blâme plein d'indignation. Comme toute critique est par définition réactive, on peut dire, conformément à la théorie traditionnelle, que l'ironie est une sorte d'« écho »¹¹ à un comportement social qui peut être critiqué parce qu'il pourrait et devrait être autrement. Cette critique est pourtant toujours destructive en ce sens qu'elle ne donne aucune orientation constructive à la victime de l'acte ironique – ce qui explique qu'il

faut voir, avec Hegel, dans l'ironie une forme de négativité abstraite (Eggs 1979 : 422 ; 427 et ss.).

- 46 Le deuxième trait essentiel et nécessaire est la dissimulation transparente. Kumon-Nakamura et al. (2007 : 61) ont souligné à juste titre que les ironies supposent une insincérité pragmatique de la part du locuteur : « We suggest that all ironically intended utterances involve *pragmatic insincerity*, in that they violate one or more of the felicity conditions for well-formed speech acts. » Moi-même j'avais, en suivant Kierkegaard (« Ce sérieux n'est pas à prendre au sérieux »), renforcé cet aspect en soulignant que les conditions de sincérité impliquées par et dans tout acte de parole supposent en dernière instance une méta-convention de la sincérité indispensable à toute communication intersubjective (Eggs :1979 : 420 et ss.)¹². Il faut, bien sûr, distinguer l'insincérité ironique de celle du menteur qui cache par définition son insincérité tandis que l'ironiste la fait transparaître en se servant de, ou en jouant avec les sources possibles du contraire susceptibles de marquer son acte de parole à la fois comme sincère et insincère. Sur le plan conversationnel et interactionnel, cette duplicité se manifeste par une solidarité¹³, en règle générale exagérée, avec la victime de l'ironie qui se révèle toutefois – immédiatement ou successivement – comme feinte. C'est exactement le manque de simulation de solidarité qui m'amène à exclure des cas comme (35), prononcé dans un contexte neutre, du champ de l'ironie :

(35) « Ta vie est un enfer », dit un homme à un ami qui part pour un séjour tous frais payés aux Caraïbes (Mercier-Leca 2003 : 79).

- 47 Ce type d'énonciation constitue uniquement une antiphrase négative qui peut être interprétée comme un acte de sarcasme¹⁴. Si, au contraire, l'ami s'est plaint avant son départ en disant que sa vie était un enfer, l'énonciation (35) doit être comprise comme un acte ironique puisque le locuteur se solidarise avec son ami. Dans ce cas, « [Oui] Ta vie est un enfer » n'est pas un blâme mais tout simplement une répétition approuvante et coopérative qui représente une sorte de louange.

- 48 Il s'ensuit de là que l'antiphrase négative (blâmer pour louer) ne s'utilise pas comme ironie. C'est seulement si ces antiphrases ont, dans une communauté linguistique, un emploi positif standardisé, qu'elles peuvent s'utiliser avec une intention ironique. C'est, me semble-t-il, le cas de l'énonciation d'une épouse :

(36) You're so naughty ! (Tu es si vilain / désobéissant !)

qui s'adresse à son mari qui vient de lui acheter un cadeau assez cher bien qu'ils soient convenus de ne plus dépenser d'argent pour des cadeaux - cf. Hamamoto (1998) et Sperber et Wilson (1998 : 288).

- 49 Mais nous devons aussi exclure les argumentations polémiques implicites du champ de l'ironie. Dans l'exemple suivant de Proust, cité par Duval (2004 : 42), il n'y a aucune dissimulation ou insincérité parce que Charlus dit clairement et sans ambiguïté pragmatique – bien que de façon implicite – ce qu'il pense de Mme de Verdurin¹⁵ :

Dites donc, Charlus, dit Mme de Verdurin qui commençait à se familiariser, vous n'auriez pas dans votre faubourg quelque noble ruiné qui pourrait me servir de concierge ? – Mais si... mais si..., répondit M. de Charlus en souriant d'un air bonhomme, mais je ne vous le conseille pas. – Pourquoi ? – Je craindrais pour vous que les visiteurs élégants n'allaient pas plus loin que la loge.

- 50 Notons aussi que la conception de l'ironie comme insincérité transparente permet d'analyser les ironies hyperboliques de façon cohérente (Kumon-Nakamura et al. 2007 : 72 et ss.). En effet, dire « Tu es génial ! » ou « Quelle remarque superbe ! » constitue un

jugement insincère si l'interlocuteur est un esprit médiocre : il faut évaluer les personnes à leur juste valeur. La transgression de cette règle de la juste mesure est critiquée dans l'ironie suivante :

Dans un restaurant de second ordre, le patron vient de demander à un client s'il est satisfait du repas. « Notre cuisinier », précise-t-il, « était autrefois au service du roi de Suède. Quant à notre sommelier, il fut longtemps le dégustateur exclusif du roi Farouk. » - « Hum... » - « Quel joli chien vous avez là ! » poursuit le patron déçu par le manque d'intérêt que le client prête à sa conversation. « C'est un basset n'est-ce pas ? » - « Non, c'est un ancien saint-bernard » (Olbrechts-Tyteca 1974 : 180).

- 51 Avec son exagération, le client se solidarise et, en même temps, se désolidarise avec le patron, en montrant, à l'aide d'un *contrarium* immédiat, que ce comportement est à blâmer.
- 52 Reste le *ridiculum*. Le rire, me semble-t-il, est uniquement concomitant mais non pas nécessaire pour la réalisation d'une ironie. Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970 : 276) ont à juste titre souligné que le ridicule naît du *contrarium* même : « Une affirmation est ridicule dès qu'elle entre en conflit, sans justification, avec une opinion admise. Est d'emblée ridicule celui qui pêche contre la logique ou se trompe dans l'énoncé des faits. »
- 53 Freud voit aussi dans le *contrarium*, ou plus précisément dans les mots d'esprit fondés sur des faux raisonnements, le non-sens ou la représentation par le contraire (qui caractérise aussi l'ironie), une source de plaisir et de rire. Si l'enfant trouve « encore son plaisir dans le charme que possède ce qui est interdit par la raison » et qu'il utilise les jeux linguistiques du non-sens « pour se soustraire à la pression de la raison critique », l'homme adulte a supprimé ce « plaisir pris au non-sens » qui reste ainsi « dans les moments sérieux de la vie, caché jusqu'à disparaître » (1992 : 235-36). Toutefois, le « plaisir pris au “non-sens “libéré” [Lust am ‘befreiten Unsinn’] » peut toujours se frayer son chemin dans des mots d'esprit jouant avec les faux raisonnements ou les représentations par le contraire. Puisque ces emplois du non-sens « peuvent être brièvement définis comme des moyens de rétablir d'anciennes libertés et de soulager des contraintes de l'éducation intellectuelle » (239), ils contribuent aussi à « l'économie réalisée sur la dépense d'inhibition ou de répression [Ersparung an Hemmungs- oder Unterdrückungsaufwand] » ; cette économie constitue « le secret de production d'un effet de plaisir par le mot d'esprit » (226). (Eggs 2003)
- 54 Cette « tendance à l'économie qui est le caractère le plus général de la technique du mot d'esprit » (1992 : 102) se montre déjà dans la brièveté du mot d'esprit et, ajoutons-le, dans l'acte ironique. Cela explique, comme Olbrechts-Tyteca (1974 ; 38) l'a souligné, que toute explicitation d'un mot d'esprit ou d'une pointe ironique détruit le rire. Elle illustre cette thèse avec l'exemple suivant :

L'agent d'assurances demande à un cow-boy s'il n'a jamais eu d'accident. « Non », répond-il. Et il ajoute : « Un cheval m'a démolé quelques côtes, et, il y a deux ans, un serpent m'a mordu. »

A - Eh bien, ne sont-ce pas là des accidents ?

B - Non... ils l'avaient fait exprès.

- 55 Le comique de cette histoire disparaît dans l'explicitation suivante d'Olbrechts-Tyteca : « Non, ce n'est pas ce que moi j'entends par accident ; peut-être ai-je tort, mais je ne considère comme accidents que les événements produits sans l'intervention d'une volonté quelconque, humaine ou animale » (*ibid.* : 39). Faut-il encore justifier qu'on

aura le même résultat si l'on transforme la réplique de l'agent d'assurance A en une ironie (qui se base apparemment sur un raisonnement par l'absurde) ?

(37) A – Ah oui ! Ils l'ont donc fait exprès !

Conclusion

- 56 Si l'on accepte que toute ironie se caractérise par une négativité critique (qui peut être très faible), il faut aussi accepter qu'elle est argumentative : <x a accompli Z ; puisque Z représente quelque chose qui, d'après les normes que nous partageons dans notre savoir topique, n'aurait pas dû être accompli, x est à critiquer>¹⁶. Ce qui implique que l'argumentation ironique n'est possible que dans des situations qui remplissent ce scénario¹⁷. Mais notre explicitation fait apparemment disparaître la spécificité de l'argumentation ironique. Cette spécificité consiste en ce que nous avons défini comme (dis)simulation transparente, un procédé qui se caractérise par des formes de mise en scène du contraire (et partiellement du ridicule) bien déterminées. C'est l'organisation spécifique de ces éléments dans un argument ironique qui produit son effet persuasif. Autrement dit, ce sont ces aspects rhétoriques qui en font une forme d'argumentation spécifique. Ces aspects incluent les formes d'enchâssement rhétorico-stylistiques des structures argumentatives (formes de réfutation, raisonnement par l'absurde etc.) et, surtout, les règles d'interprétation permettant de lire l'énonciation ironique comme une hypocrisie feinte.
- 57 Enfin, faut-il concevoir l'ironie comme « une argumentation indirecte » (Perelman & Olbrechts-Tyteca 1970 : 279) ? Si l'on le fait, le prix à payer sera élevé parce qu'on ne pourra plus distinguer l'argument ironique d'autres formes d'argumentation indirecte qui ne violent pas ouvertement la méta-convention de la sincérité. Ou, pour offrir une variante de ce qu'écrivait Jankélévitch, seule l'ironie se présente comme une insincérité pragmatique pour faire comprendre le sérieux qu'elle veut dire. C'est la raison pour laquelle l'argumentation ironique constitue une forme d'argumentation *sui generis*.

BIBLIOGRAPHIE

- Amossy, Ruth. 2003. « Les fonctions argumentatives de l'ironie balzacienne », Bordas, Eric (éd.), *Les ironies balzaciennes* (Saint-Cyr sur Loire : Pirot), 143-154
- Aristote. 1967. *Rhétorique*. Livre II. M. Dufour éd. (Paris : Les Belles Lettres)
- Berrendonner, Alain. 1981. « De l'ironie », *Éléments de pragmatique linguistique* (Paris : Minuit), 173-239
- Carston, Robin & Seiji Uchida (eds) 1998. *Relevance Theory: Applications and Implications* (Amsterdam : John Benjamins)
- Castiglione, Baltasare. 1528. *Il libro del Cortigiano* (édit. de 1965) (Torino : Einaudi). Par Internet : www.letteraturaitaliana.net/pdf/Volume_4/t84.pdf

- Dews, Shelley & Ellen Winner. 1999. « Obligatory Processing of the Literal and the Nonliteral Meanings of Ironic Utterances », *Journal of Pragmatics* 31, 1579-1599
- Ducrot, Oswald. 1983 « Opérateurs argumentatifs et visée argumentative », *Cahiers de linguistique française* 4, 143-164
- Ducrot, Oswald. 1984. *Le Dire et le dit* (Paris : Minuit)
- Dumarsais. 1730, *Des tropes*, éd. F. Douay-Soublin (Paris : Flammarion)
- Duval, Sophie. 2004. *L'ironie proustienne. La vision stéréoscopique* (Paris : Champion)
- Eggs, Ekkehard. 1979 « Eine Form des 'uneigentlichen' Sprechens : die Ironie », *Folia Linguistica*, 413-435
- Eggs, Ekkehard. 2001. « Metapher », Ueding, Gert (éd.). *Historisches Wörterbuch der Rhetorik V* (Tübingen : Niemeyer), 1099-1183
- Eggs, Ekkehard. 2003. « Comprendre les mots d'esprit : une lecture épistémologique de Freud », Zaccai-Reyners, N. (éd.), *Explication - Compréhension. Regards sur les sources et l'actualité d'une controverse épistémologique* (Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles), 151-183
- Eggs, Ekkehard. 2008, « Le pathos dans le discours – exclamation, reproche, ironie », Rinn, Michael (éd.). *Emotions et discours. L'usage des passions dans le discours* (Rennes : PUR), 291-320
- Fontanier, Pierre. 1830. *Les figures du discours* (édit. Paris : Flammarion 1968)
- Freud, Sigmund. 1992. *Le mot d'esprit et sa relation à l'inconscient*, trad. par Denis Messier (Paris : Gallimard) (éd. allem. 1905)
- Gibbs, Raymond W. & Herbert L. Colston (eds). 2007. *Irony in Language and Thought* (New York : Erlbaum)
- Grice, Herbert P. 1979. « Logique et conversation », *Communications* 30, 57-72
- Hamamoto, Hideki. 1998. "Irony from a Cognitive Perspective", Carston & Uchida, 257-270
- Jankélévitch, Vladimir. 1950. *L'ironie ou la bonne conscience* (Paris : PUF)
- Kihara, Yoshihiko. 2005. « The Mental Structure of Verbal Irony », *Cognitive Linguistics* 16, 513-520
- Knox, Dilwyn. 1998. *Ironia: Medieval and Renaissance Ideas on Irony* (Leiden : Brill)
- Kumon-Nakamura, Sachi, Sam Glucksberg, Mary Brown. 2007. « How About Another Piece of Pie: The Allusional Pretense Theory of Discourse Irony », Gibbs & Colston, 57-95
- Le Guern, M., 1976, « Éléments pour une histoire de la notion d'ironie », *Linguistique et sémiologie* 2, 47-59
- Mercier-Leca, Florence. 2003. *L'ironie* (Paris : Hachette)
- Molinié, Georges. 1992. *Dictionnaire de rhétorique* (Paris : Librairie Générale Française)
- Olbrechts-Tyteca, Lucie. 1974. *Le comique du discours* (Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles)
- Perelman, Chaim et Lucie Olbrechts-Tyteca. 1970. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique* (Bruxelles : Editions de l'Institut de Sociologie, ULB)
- Perrin, Laurent. 1996. *L'ironie mise en trope: du sens des énoncés hyperboliques et ironiques*, (Paris : Kimé).

Quintilien (Marcus Fabius Quintilianus). 1972. *Institutionis oratoriae, libri XII*, éd. et trad. allemande de H. Rahn (Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgemeinschaft)

Sperber, Dan and Deirdre Wilson. 1998. « Irony and Relevance: A reply to Seto, Hamamoto and Yamanashi », *Carston & Uchida*, 283-293.

Sperber, Dan and Deirdre Wilson. 1978, « Les ironies comme mentions », *Poétique* 36, 399-412.

Voltaire. 1829. *Dictionnaire Philosophique*, M. Beuchot éd. (Paris : Lequien Fils)

Wilson, Deirdre. 2006. « The Pragmatics of Verbal Irony: Echo or Pretence? », *Lingua* 116, 1722-1743

NOTES

1. In eo vere genere, quo contraria ostenduntur, *ironeia* est [...]. quae aut pronuntiatione intellegitur aut persona aut rei natura: nam si qua earum verbis dissentit, apparet diversam esse orationi voluntatem. [...] et laudis adsimulatione detrahere et vituperationis laudare concessum est (Quintilien VIII, 6 : 54-55).

2. Cf. Kumon-Nakamura 2007, 90 ; Kihara 2005, 515. Ce type d'exemple est souvent avancé pour critiquer la théorie de l'écho de Sperber et Wilson parce qu'il n'y existe aucune énonciation qui soit mentionnée. Kihara note à juste titre que la relative dans (8) peut être niée sans qu'elle perde son caractère ironique : (8n) *J'aime les gens qui n'allument pas les clignotants avant de tourner*. Pour rendre compte de ce phénomène, il suffit de noter que dans la relative constitue la contrevérité tandis que dans (8n) la principale est à comprendre dans son sens contraire. Kihara soutient au contraire que seule sa théorie de « construction d'un espace mental d'attente contrefactuelle » (« *ironical remarks have their effects by referring to a counterfactual mental space of expectation without any distinct space builders* » 517) pouvait résoudre ce genre de phénomènes. Dans (8), cette attente contrefactuelle serait ce qui y est dit explicitement, dans (8n) cela deviendrait au contraire quelque chose comme 'Je déteste les gens qui n'allument pas les clignotants avant de tourner'.

3. Cf. Knox 1989 : 33 : « Consider how great a sway liberality holds over him. Not only does he give away his own things, but also those of others. » L'exemple est tiré du *Libro del Cortegiano* de B. Castiglione (1528, 2 : 71 : « Pensate quanta liberalità regna in costui, che non solamente dona la robba sua, ma ancor l'altrui. »)

4. Soulignons que même l'exemple (1) de Wilson enchâsse une (auto-)réfutation : Je me suis attendu à une rencontre agréable ; mais, en réalité, elle était tout à fait désagréable (donc je me suis trompé).

5. Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970 : 365-66) voient dans cet exemple un passage d'une interprétation moyen-fin à une interprétation fait-conséquence : « Auguste interprète les faits non comme un signe miraculeux, mais comme la conséquence d'une négligence », en négligeant par là son caractère clairement réfutatif. Cf. l'analyse identique dans Olbrechts-Tyteca 1974 : 239 et ss.

6. Freud (1992) voit dans l'emploi de « oui » au lieu de « non » un trait essentiel d'une technique importante du mot d'esprit : « Dans cet excellent "retour à l'envoyeur" – qui répond à une demande absurde en fixant une condition tout aussi impossible –, un autre facteur d'ordre technique est à l'œuvre, qui n'aurait pas pu intervenir si la réponse du teinturier avait été : "Non, monseigneur. Je crains que le cheval ne supporte pas l'ébullition" » (141). Ce remplacement « du "non", qui à dire vrai s'imposait, par un "oui" constitue un nouveau moyen technique du mot d'esprit » (144) Freud appelle cette technique « représentation indirecte par le contraire ». L'ironie, pour Freud, fait partie de cette forme de représentation (*ibid.* : 149 et ss.).

7. La structure logique de cette forme d'argument par l'absurde est la suivante : <de même qu'il serait absurde d'appliquer un prédicat P dans un domaine comparable C, il serait absurde de le faire dans le domaine T en question>. Une variante plus élégante de cette structure est : <on n'applique pas plus un prédicat P dans un domaine comparable C, qu'on ne le fait dans le domaine T en question>. Le domaine T (thématique) est ici 'le monde de l'homme'.
8. Cet exemple est construit à partir d'une contribution dans le forum.VELOVERT.COM/LOFIVERSION/index.php/t61111.html.
9. Si cette analyse est correcte, il devient difficile d'interpréter les paroles de l'invité comme la voix d'un énonciateur (ici la voix de l'hôtesse) différent du locuteur. Ne serait-il pas au contraire désavantageux, voire absurde, de la part de l'hôtesse de dire ces paroles puisqu'elle se contredirait par là elle-même ?
10. Si on se rend compte que (33) ne serait plus ironique si les parents n'étaient pas des militants écologistes, son interprétation comme argument *ad hominem* nous semble même s'imposer.
11. J'utilise ce terme pour indiquer que Sperber et Wilson (1978, 1998) se sont de plus en plus rapprochés, avec leurs précisions continues des formes de l'écho, de la théorie rhétorique classique de l'ironie.
12. C'est la raison pour laquelle la règle de Qualité (« Que votre contribution soit véridique ») de Grice (1979 : 61) se distingue fondamentalement des autres règles - Quantité, Relation et Modalité - distinguées par lui. Rappelons que, pour Grice, non seulement l'ironie, mais aussi la métaphore viole « au niveau de ce qui est dit » la règle de Qualité, mais « l'interlocuteur peut présumer que la règle en question et même le CP [= principe de coopération] sont respectés au niveau de ce qui est implicite » (66). Pour montrer la différence fondamentale entre la règle de Qualité et les autres règles, il suffit, je crois, de citer un exemple de Grice : A - Apparemment, Smith n'a pas de petite amie en ce moment. B - Il s'est pourtant souvent rendu à New York ces temps derniers. Si l'on suppose que le locuteur B respecte la règle de Relation, il faut admettre qu'il implicite avec son affirmation que « Smith a peut-être une petite amie à New York » (66).
13. Notons que dans le cas de l'ironie où le contraire est uniquement signalé par l'intonation, cette solidarité se manifeste par des prédicats positifs, donc par l'éloge.
14. Mercier-Leca (2003 : 79) s'oppose à la lecture de Dews et Winner (1999) qui voient dans (35) un astéisme, donc une « ironie positive » qui blâme pour louer (ce qui conduit à interpréter l'antiphrase « Ta vie est un enfer » au sens de « Tu as vraiment la vie dorée »). Mercier-Leca y voit au contraire une « véritable ironie sarcastique au sens où le locuteur peut vouloir donner une leçon de modestie : « Arrête de décliner tes bonnes fortunes, c'est malséant » » (79).
15. D'après Duval (2004 : 42) Charlus « utilise des énoncés dont le sens véritable est implicite et il confère à cet implicite une charge ironique ».
16. Z peut être un acte individuel, une opinion, une norme etc., donc tout ce qui a la possibilité d'être autrement ; x, la 'victime' de l'ironie, peut être l'interlocuteur, un tiers, le locuteur ou toute institution ou groupe social.
17. D'après Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970 : 280) « l'usage de l'ironie est possible dans toutes les situations argumentatives ».

RÉSUMÉS

L'objectif de cet article est de montrer que l'acte ironique est une forme d'argumentation critique et 'négative' *sui generis* constituée par l'organisation rhétorique spécifique d'une (*dis*)simulation *transparente* où différentes formes du *contraire* et partiellement du *ridicule* sont mises en scène. Je développe cette conception en confrontant les théories de la rhétorique traditionnelle (notamment Quintilien, Dumarsais et Fontanier) aux théories modernes de langue française (Perelman & Olbrechts-Tyteca, Ducrot, Berrendonner, Perrin et al.) et de langue anglaise (en particulier la *Echoic Mention Theory*, la *Allusional Pretense Theory* et la *Joint Pretense Theory*).

The objective of this article is to show that the ironical speech act is a form of *sui generis* critical and 'negative' argumentation. It is constituted by the specific rhetorical organisation of a *transparent (dis)simulation* where different forms of the *contrary* and partly *ridiculous* are enacted. I will develop this conception by confronting the traditional rhetorical theory (especially Quintilian, Dumarsais and Fontanier) with modern theories in French-speaking literature (Perelman & Olbrechts-Tyteca, Ducrot, Berrendonner, Perrin et al.) and in English-speaking literature (in particular the *Echoic Mention Theory*, the *Allusional Pretense Theory* and the *Joint Pretense Theory*).

INDEX

Keywords : figure (rhetorical), indirect argumentation, ironical argumentation, irony, rule of interpretation, trope

Mots-clés : argumentation indirecte, argumentation ironique, figure (rhétorique), ironie, règle d'interprétation, trope

AUTEUR

EKKEHARD EGGS

Université de Hanovre